



CONCOURS 2012



Reprendre & Réussir

en Seine-et-Marne



Repreneur, serez-vous notre prochain lauréat ?

Services à la personne
Métiers de bouche
Commerces de détail
Services aux entreprises
Production industrielle
Second oeuvre
...

Partenaire technique

Partenaires financiers



Vous avez repris une entreprise, ainsi vous avez pu préserver ou développer l'emploi, des savoir-

faire dans une activité artisanale, commerciale, de production ou de service, alors participez au concours « Reprendre & Réussir en Seine-et-Marne ».



À GAGNER

UN COUP DE POUCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

3 Prix de 3 000 € Tablettes numériques

DANS LES CATÉGORIES

X TPE (0 à 10 salariés)

X PME (10/250 salariés)

+ Prix spécial du jury dans l'une des deux catégories

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ (extrait du règlement)

- X Être le (la) représentant(e) légal(e) de l'entreprise ;
- X Avoir repris une entreprise durant la période du 31/12/2007 au 31/12/2010 inclus ;
- X Exercer l'activité sous forme de société (EURL, SARL, SA, SAS ou autre) ou en entreprise individuelle ;
- X Être immatriculé(e) en Seine-et-Marne au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou Répertoire des Métiers ;
- X Être à jour de ses obligations sociales et fiscales.

Téléchargez le dossier d'inscription
et le règlement complet sur

www.seineetmarne.cci.fr
à retourner complété
au plus tard le 30 mars 2012

Remise des prix lors du Forum

*« Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne »
Printemps 2012*

Contact : CCI Seine-et-Marne

Corinne De Oliveira - Tél. 01 74 60 51 56
corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

